

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 45
Nb. de représentés : 7
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/99 :

Bois d'Olives : Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 24 13 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour le bien cadastré section IE n°552 - Avenant n°1 Modification de la durée de portage pour une rétrocession partielle anticipée - modification de destination

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Héléna), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BID / Emeline).

ABSENTS :

MM. DIJOUX Moze.

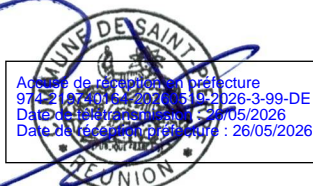
Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire,



David LORION

Affaire n°3/99 : Bois d'Olives : Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 24 13 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour le bien cadastré section IE n°552 - Avenant n°1 Modification de la durée de portage pour une rétrocession partielle anticipée - modification de destination.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée :

- VU la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 16 25 12 du 26/01/2026 (reçue en Préfecture le 02/02/2026) conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR, pour le bien cadastré section IE n°552 (bâti) de 1168 m² situé 21 Bois d'Olives Trois Mares concerné à l'Eco PLU par les emplacements réservés n°51 (aménagement d'une voie partagée d'une emprise de 8m) et n° 52 (aménagement d'une desserte inter-quartiers Bois d'Olives d'une emprise minimale de 3.5m) pour une durée de 7 ans. Ce bien est destiné à un équipement public.

- VU l'acte d'acquisition signé entre l'EPFR et Madame Maire Sylvianne LAPLAGNE épouse ZOROBABEL en date du 12/03/2026 (en cours de publication aux hypothèques établi par la SELAS Les Notaires du Front de Mer (notaires associés).

Compte tenu de la nécessité pour la Collectivité de procéder dès maintenant aux travaux d'aménagement du chemin Laplagne, l'EPFR a été sollicité par la Commune de Saint-Pierre pour une cession partielle et anticipée une emprise de 5 mètres de large sur 73 mètres de long soit 365 m² environ (sous réserve d'arpentage) à détacher de la parcelle cadastré section IE n°552.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'Avenant n°1 (Modification de la durée de portage pour une rétrocession partielle anticipée - modification de destination) à la convention opérationnelle n° 16 25 12 du 26/01/2026 (reçue en Préfecture le 02/02/2026) conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR (Etablissement Public Foncier de la Réunion) visant à l'acquisition par la Commune de Saint-Pierre d'une emprise de 365 m² (sous réserve d'arpentage) à détacher de la parcelle cadastré section IE n°552, moyennant le prix de 77 745 € (cf. annexes financières ci-jointes).**

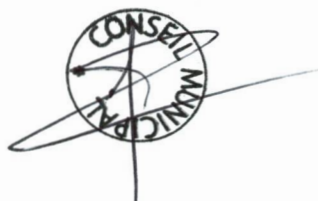
Le financement de cette dépense sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n°518 2115 96651001 53 RE26000023

- **DE SOLLICITER l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par l'article 21/1/1 de la loi de finances de 1983 et textes subséquents**

- **DIT que les autres clauses de la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 16 25 12 du 26/01/2026 (reçue en Préfecture le 02/02/2026) restent inchangées**

- **DE L'AUTORISER à SIGNER tous les documents et formalités liés à cette affaire, notamment l'avenant n°1 avec l'EPFR ainsi que les annexes 1-A et 1-B (ci-annexés) et l'acte d'acquisition au profit de la Commune de Saint-Pierre.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260519-2026-3-99-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026